



Bonne année 2012

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

janvier 2012
n° 140

EXTENSION DE ROLAND-GARROS UN MODÈLE DE CONCERTATION !

Saisie par la Fédération Française de Tennis (FFT) sur le projet d'extension de Roland-Garros d'un coût de 273 M€, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé de ne pas organiser de débat sur le projet, mais d'ouvrir une concertation organisée par la FFT, sous l'égide d'un garant indépendant.

Pendant un mois, des réunions se sont tenues au siège de la FFT sur les aménagements du stade et son environnement avec, au final, une audition des associations.

Une réunion publique a clôturé ce processus. Habile et talentueux professionnel de la concertation, le garant a



fait le bilan des échanges. Il s'est « félicité » de la qualité de l'organisation de la FFT, de la diffusion et de l'abondance de l'information donnée (<http://www.concertation-rolandgarros.fr/>), ainsi que des réponses apportées par la fédération. La FFT va tout faire pour satisfaire les demandes ! Tout, tout, tout, mais bien sûr avec « le refus de toute alternative » (formule assénée par Gilbert Ysern, son directeur général). Peut-être pourra-t-on choisir la couleur des nouvelles grilles d'enceinte... à condition qu'elles soient noires !

En bref, tout va bien, aucune raison de s'inquiéter. Quant au climat de défiance qui s'est établi entre les riverains et la FFT qui n'a jamais tenu ses engagements depuis 1928, c'est simple... il suffit de rétablir la confiance ! Naïveté du garant ou connivence ?

Il va sans dire que le bilan présenté par le garant à la Commission Nationale du Débat Public, s'il souligne quelques critiques à l'égard de la FFT, il ne pouvait faire moins, est du même style dans sa conclusion. La CNDP a demandé deux mois de concertation supplémentaires. Mais, le 15 décembre, la Commission Nationale des Sites a approuvé le projet d'extension par 14 voix pour (9 voix de l'État et 5 voix de parlementaires), 8 voix contre et une abstention, montrant l'entente entre l'État et le maire de Paris !

Quoi qu'il en soit, la Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) a été signée, entre la Ville et la FFT, début décembre avant la fin de la concertation et le bilan présenté par le garant à la CNDP le 15 décembre.

Après ce simulacre de concertation, les associations ont pris une position commune et l'ont transmise au garant (cf. p 4). Cependant, on peut voir toutes les nuances entre un texte signé par 19 associations et celui envoyé, sans illusion et plus réaliste, par une seule association « La Coordination » (cf. p 3).

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

1 avenue D'EYLAU

En 1861, il avait été prévu que cette avenue irait jusqu'à la Porte Dauphine.

Elle a été amorcée en 1877 et achevée en 1888.

Elle a reçu en 1885 le nom de la victoire remportée sur les Prussiens et sur les Russes les 7 et 8 février 1807.

Au numéro 1 se trouve un hôtel particulier en brique et pierre de taille avec une tourelle d'angle panoramique donnant sur la place du Trocadéro.

Il marque le point de départ de l'avenue Georges-Mandel et de l'avenue d'Eylau.

À noter la ferronnerie des corps de garde avec décors en arabesques.

Daté de la fin du XIX^e siècle, cet hôtel est un excellent témoin du goût éclectique et historique de cette période.



28-30 avenue D'EYLAU

Ces immeubles de rapport en brique et pierre de taille ont été construits en 1910 par Albert Tournaire (1862-1958), Grand Prix de Rome en 1888 et architecte de la ville de Paris et de l'Exposition Coloniale de 1931.

La façade du n° 28, où résida Albert Tournaire, est ornée de cartouches représentant les fables de La Fontaine, thème très répandu dans le 16^e arrondissement : citons pour exemple l'hôtel particulier du 6 rue Dufrenoy avec les sculptures de Gruière ou encore, dans les jardins du Ranelagh, la célèbre statue en bronze de Jean de La Fontaine (œuvre de Charles de Correia en 1984, copie de l'original fondu en 1942) évoquant la fable du corbeau et du renard...

36-38 rue de la FAISANDERIE

Cette rue doit son nom à l'ancienne faisanderie du château de la Muette. Elle a remplacé la principale avenue du Petit-Parc, autre nom de la faisanderie, transformée en rue vers 1840. Ouverte entre les rues Bugeaud et de Longchamp, elle a été prolongée d'abord jusqu'à la rue du Puits-artésien (Dufrenoy) et vers 1858 jusqu'à l'avenue d'Eylau (Victor-Hugo).



Aux n° 36-38, se trouve l'hôtel de Nanteuil, construit par l'architecte Henri Grandpierre en 1903, dans le style néo-classique.

Ces deux hôtels jumeaux furent commandés par Pauline Leboeuf-Nanteuil, qui occupa le n° 38 et son fils le n° 36. L'édifice en pierre de taille comporte deux entrées monumentales : au n° 38, une voûte pour les équipages et au n° 36, un escalier monumental de 15 mètres. Le salon du n° 38 comporte des boiseries rapportées.

Le 1^{er} étage du n° 36 correspond aux appartements, tandis que les combles rassemblent les cuisines, les chambres de service et l'atelier du peintre Nanteuil.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

AUDITION DE LA COORDINATION PAR LE GARANT le 9 novembre 2011

« La Coordination a été créée en 2003 lors de la candidature de Paris pour les JO de 2012 qui menaçait gravement l'intégrité du Bois de Boulogne dans lequel se trouvent Roland-Garros, les Serres et le jardin botanique. Elle regroupe 17 associations de Paris, Neuilly et Boulogne, soit environ 3 000 adhérents. Elle a été agréée pour l'environnement par M. le Préfet de Région en 2008.

Ses statuts lui font obligation de tenter de préserver la destination de promenade publique donc gratuite du Bois, telle que le stipule la Loi de 1852 par laquelle la ville de Paris a reçu le Bois de l'Etat.

La plupart des associations qui se sont exprimées au cours des réunions de cette concertation sont fondatrices et donc adhérentes de la Coordination.

Nous répétons que la présente concertation n'a pas de raison d'être, puisque la Ville et la FFT ont ratifié au préalable une concession dont tous les éléments sont figés : plans, calendrier, obligations financières etc.

On notera que le garant désigné par la commission nationale du débat public a découvert grâce à nos interventions cet état de fait et en a été, semble-t-il, surpris.

Tout au long de cette concertation, les réponses dilatoires de la FFT ont prouvé l'impréparation et l'improvisation du dossier soumis à la concertation. On a noté que, sauf la présence à une seule reprise de l'adjoint aux sports de la Mairie, l'absence des élus de la Ville à nos débats a été ressentie comme très choquante par les participants. Elle prouve le mépris dans lequel est tenue la population du 16^e et de Boulogne par la

Ville. Notons que cette concertation est en outre très allégée par rapport à la procédure normale devant la CNDP.

Une véritable concertation aurait dû être engagée spontanément par la région Île-de-France, la Ville de Paris et la FFT pour savoir où localiser le nouveau Roland-Garros : rester à Paris ou se délocaliser dans le "Grand Paris".

Pour revenir au projet qui nous est soumis, nous entendons le combattre. L'histoire des extensions successives de Roland-Garros depuis 1928 démontre amplement que la FFT est en développement constant au détriment du Bois de Boulogne, des Serres et du Jardin Botanique qui ne sont pas des friches foncières à la discrétion de la ville de Paris.

En outre, l'absence de création de parkings va perpétuer et aggraver l'envahissement du Bois de Boulogne par des milliers de voitures de spectateurs et continuer à polluer les lieux.

Enfin, les modifications continues des règles d'urbanisme par la Ville sont scandaleuses et en contradiction avec la Charte du Bois de Boulogne signée en 2005 par tous les maires riverains du Bois. La Ville entend privilégier le « sport fric » au détriment du sport scolaire et de la préservation des espaces verts classés inconstructibles.

En conclusion, nous rappellerons la grande hostilité que ce projet soulève de la part de plus de 45 000 pétitionnaires et de la part du G8 qui regroupe les huit associations nationales protectrices du patrimoine, des sites et des paysages, reconnues d'utilité publique. »

FD

L V M H QUESTION PRIORITAIRE de CONSTITUTIONNALITÉ (QPC)

Le feuillet du centre culturel Louis-Vuitton dans le Jardin d'acclimatation n'en finit pas de mobiliser la fine fleur de nos tribunaux administratifs.

Pendant ce temps, la fine fleur de nos grandes entreprises coule le béton à jet continu dans notre malheureux Bois de Boulogne.



La cour administrative d'appel, saisie par LVMH et par la Ville pour faire rétablir le permis de construire dont nous avons obtenu l'annulation devant le Tribunal Administratif, a jugé que l'amendement législatif voté à la sauvette par le Parlement pour rétablir ce permis devait être soumis au Conseil Constitutionnel, à travers le filtre préalable du Conseil d'État.

Le rapporteur public du Conseil d'État vient de conclure en notre faveur. Nous attendons l'audience par laquelle notre dossier sera transféré au Conseil Constitutionnel.

Cet amendement, ou cavalier législatif, est tellement choquant que le Conseil constitutionnel devrait l'annuler et ainsi ramener le permis de construire contesté par nous dans son état d'annulation initial avec, en outre, la sanction du Conseil constitutionnel.

Nous en saurons plus dans les trois mois, largement avant l'achèvement du chantier objet de notre indignation.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

ROLAND-GARROS

DÉCLARATION COMMUNE DES ASSOCIATIONS

à l'attention des dirigeants de la fédération française de tennis dans le cadre de la concertation sur le projet d'extension du stade Roland-Garros du 8 octobre au 20 novembre 2011 sous l'égide du garant indépendant Jean-Pierre Tiffon, nommé par la commission nationale du débat public.

« Les Associations ci-après, Vieilles Maisons Françaises (VMF), Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France (SPPEF), France Nature Environnement (FNE), Île de France Environnement (IDFE), Comité de Soutien des Serres d'Auteuil, Comité de Défense du Sport de Proximité (DSP), Plateforme des associations parisiennes d'habitants, Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses Abords, Collectif Auteuil-les Princes (CAP) pour la défense des espaces verts et sportifs de proximité, SOS Paris, Association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris Historique, Association du quartier du Parc des Princes (APP), Sauvegarde Auteuil-Bois de Boulogne (SABB.), XVI^e DEMAIN, XVI^e pour Tous, Cité 16, Sauvegarde Boulogne Paris les Princes (ASBPP), Boulogne Patrimoine, déclarent de manière commune et unanime, ce qui suit :

OBSERVATIONS RELATIVES à la CONDUITE DE LA CONCERTATION

1. Les associations ont pris acte de la décision de l'assemblée générale de l'association FFT des 12 et 13 février 2011 choisissant de demeurer sur leur site historique à Paris. Cette décision de demeurer au sein de la capitale leur impose en revanche le respect des règles législatives de protection des sites classés et naturels ainsi que des règles d'urbanisme des collectivités territoriales.
2. Ayant fait le choix d'entrer en concertation, la FFT se doit également d'en respecter au moins l'esprit. Or les associations ont entendu, en particulier, mardi 15 novembre 2011, le président Jean Gachassin à la séance de clôture de la concertation publique, affirmer que la FFT n'avait aucune intention de modifier les éléments fondamentaux du projet : extension sur le Jardin Botanique des Serres d'Auteuil, périmètre total, annexion de deux stades dévolus au sport scolaire et association (stades Georges-Hébert et Fonds des Princes) après avoir obtenu la concession du Paris-Jean-Bouin en automne 2010. Cette volonté est confirmée par l'entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2011 de la nouvelle convention d'occupation du domaine public sur ce nouveau périmètre entre la ville de Paris et la FFT, alors même que le rapport de la CNDP sur les impacts de ce projet sur l'environnement, notamment ses conséquences et son impact sur les collections végétales et sur le sport scolaire et associatif ne sera publié que le 6 décembre 2011. Les associations se demandent légitimement si l'objet même de la concertation a été respecté.
3. Les associations considèrent que l'information et les documents fournis durant la concertation ont été incomplets, imprécis, voire contradictoires. Ce défaut d'information n'a pas permis aux acteurs de la

concertation de se faire un jugement éclairé du projet. Elles déplorent également la diffusion défectueuse et non-conforme à ce qui avait été annoncé, relative à l'information préalable de l'organisation de cette concertation auprès de la population parisienne et boulonnaise.

OBSERVATIONS SUR L'IMPACT DU PROJET DE LA FFT

1. Les associations rappellent que le Jardin Botanique des Serres d'Auteuil fait partie de l'ensemble classé du Bois de Boulogne protégé par la Loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites et que l'ensemble du jardin y compris le sol est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Il possède également des bâtiments classés: serres de Formigé et bâtiments en meulière. Le projet de la FFT modifierait l'état et l'aspect du jardin botanique et entraînerait un déclassement *ipso facto* de ce monument naturel, qui serait inenvisageable.
2. Les associations s'inquiètent des menaces pesant sur l'ensemble architectural classé du jardin botanique. L'aménagement des bâtiments en meulière et la construction d'un stade de 4 950 places à une dizaine de mètres de ces bâtiments et des serres dites historiques porteraient atteinte à la perception et donc à la conservation de ces édifices (articles 13 et 13 ter de la loi du 25 février 1943).
On note de surcroît que la construction de ce stade conduirait à la destruction de serres techniques construites en 2003 et de serres chaudes contenant des collections de plantes tout aussi remarquables que celles des grandes serres. Aucun projet précis de réimplantation de ces collections sur le site n'existe à ce jour. Les associations demandent que soit abandonné le projet de construction du stade au sein du jardin botanique.

3. L'ensemble des associations demande le maintien des équipements sportifs de proximité sur le stade Georges-Hébert, aucun argument objectif et déterminant n'ayant été présenté pour justifier l'installation du Centre National d'Entraînement sur ce stade. Il ne doit pas y avoir de rupture de l'offre sportive de proximité pour les 8000 scolaires concernés et les associations sportives. Elles s'étonnent qu'une fédération nationale sportive de haut niveau la FFT puisse envisager de se développer aux dépens du sport local, ce qui est contraire à l'esprit des Mousquetaires.
4. Les associations demandent que l'ensemble des modes de déplacement que le projet de la FFT va engendrer soit mieux étudié, et en particulier que des variantes soient proposées au déplacement individuel. Enfin, il ne peut être envisagé de créer du stationnement même provisoire dans le Bois de Boulogne, espace naturel classé et protégé
5. Les associations s'interrogent sur la prévision financière établie par la FFT pour ce projet puisque le montant global de 273 M€ HT n'englobe pas :
 - la création d'un nouveau centre d'art floral pour la ville de Paris
 - le déménagement et la réinstallation des collections botaniques
 - la construction de nouveaux stades et de gymnases pérennes pour les scolaires et associations
 - les études de faisabilité relatives à la création de parkings et à l'amélioration de la desserte par les transports collectifs et des flux de circulation
 - la couverture du court Suzanne-Lenglen.

De plus il apparaît clairement que ce projet ne résout pas les insuffisances spatiales par rapport aux concurrents

internationaux et laisse présager à court terme d'autres extensions.

EN CONCLUSION

Les associations demandent qu'un projet alternatif tenant compte de leurs observations soit étudié et proposé par la FFT.

Elles demandent que soit créé un comité de suivi indépendant, placé sous l'égide de la CNDP. »

Alexandre GADY Président de la SPPEF
 Philippe TOUSSAINT Président des VMF
 Bruno GENTY Président de FNE
 Michel RIOTTOT Président d'IDFE
 Françoise HARDY Présidente du comité de défense des Serres d'Auteuil
 Samuel CYWIE Président du Comité DSP
 Claude BIRENBAUM Président de la Plateforme des associations parisiennes d'habitants
 François DOUADY Président de la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses abords
 Agnès POPELIN Présidente du CAP
 Olivier de MONICAULT Président de SOS. Paris
 Pierre HOUSIEAUX Président de la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Paris Historique
 Roger LEBON Président de l'APP
 Marc SERVEL de COSMI Président de SABB
 Claude MUYARD Président de XVI^e DEMAIN
 Guy FLESSELLES Président de XVI^e pour Tous
 Antoine DUFOUR Président de Paris 16 Info
 Yves BOUTRY Président de Cité16
 Bernard MAYRAND Président de Boulogne Patrimoine
 Pierre SOULAT Président de l'ASBPP

LIAISON ENTRE LE SECTEUR PASSY ET LE PARC DE PASSY ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Nous avons récemment fait le point sur ce dossier épineux avec la mairie du 16^e. Il en ressort que :

- L'hypothèse de l'ascenseur est clairement écartée par la Ville, que ce soit à l'emplacement de l'escalier du Parc de Passy ou de celui de la rue Berton un temps également envisagé ;
- Claude Goasguen a donc relancé les deux alternatives, escalators complémentaires à la station de métro Passy et mise en place de lignes de minibus type Traverse. Ces deux solutions ont reçu en juillet dernier une réponse négative de la mairie de Paris.

Toutefois, les arguments avancés pour rejeter l'idée d'une ligne Traverse montraient que la question n'avait fait l'objet que d'un examen très approximatif de la situation sur place.

La mairie du 16^e a donc fait une nouvelle relance en réfutant ces arguments approximatifs qui ne visaient qu'à démontrer que le quartier était très bien desservi actuellement et ne nécessitait donc pas de renforcement de l'offre de transports en commun.

Une nouvelle réponse est attendue de la part de mairie de Paris.

COMPTE RENDU DES CONSEILS DE QUARTIER

SUJETS CONCERNANT TOUT L'ARRONDISSEMENT :

La **mendicité** est un problème difficile à résoudre car, depuis 1992, mendicité et vagabondage ne sont plus des délits. Seuls des comportements agressifs peuvent donner lieu à procédure à condition qu'une plainte soit déposée et une enquête conduite, toujours longue et difficile.

Depuis 2003, une loi réprime l'exploitation de la mendicité notamment celle qui est le fait de réseaux organisés. Un paragraphe de la loi précisait que mendier avec un enfant mettait ce dernier en danger.

Cette loi ayant été attaquée en justice, un arrêt de la Cour de cassation en 2005 a réduit l'efficacité de cet article. Il faut maintenant prouver que cet « enfant-là » a été réellement mis en danger, ce qui oblige à une surveillance ininterrompue des personnes pendant cinq heures d'affilée, irréalisable dans les faits ; ou bien à convoquer l'adulte avec l'enfant à une visite médicale, ce qui est là aussi sans effet.

A Paris, le Préfet de police peut prendre un arrêté interdisant la mendicité sur un lieu spécifique pour une raison précise et une durée déterminée. C'est le cas des Champs Elysées pendant la période des fêtes, ainsi que des secteurs Louvre, Tuileries, Caumartin et Haussmann. Le maire du 16^e a demandé, pour raisons touristiques, l'extension de cet arrêté aux secteurs Chaillot et place d'Iéna.

Une proposition de loi pour rétablir le délit de mendicité afin de donner une base légale à la police pour intervenir serait également à l'étude.

Dans l'immédiat, les patrouilles de policiers à pied vont être augmentées dans le 16^e. Une partie des quarante policiers roumains arrivés à Paris accompagnent sur le terrain leurs homologues de la police de l'arrondissement.

Dépôts sauvages d'encombrants : les statistiques montrent que malheureusement le 16^e n'est plus le « bon élève » car le taux d'appel se dégrade : avant 2010 le taux d'appels / total ramassage était de 50 %, voire 60 % ; il a chuté en 2011 à 40 %.

Rappel sur l'enlèvement des encombrants : enlèvement dans la ½ journée si le rendez-vous est pris en téléphonant au 01 55 74 44 60 ou par internet sur le site de la mairie du 16^e « enlèvement des encombrants ». Les enlèvements sont dirigés vers un dépôt où ils sont triés et recyclés. De plus en plus de dépôts sauvages proviennent de banlieue où ils sont taxés, ce qui n'est pas le cas à Paris ; mais la verbalisation des dépôts sauvages est difficile, car il faut prendre les personnes en flagrant délit. Verbalisation qui, de surcroît, n'est guère dissuasive : 35 € !

Rappel sur la sortie des poubelles : elle doit s'effectuer le matin avant le passage des bennes. On constate un peu partout que les particuliers et les commerçants ne respectent pas cette consigne.

Stations Autolib : le responsable de la voirie signale qu'il faut 25 m de chaussée pour une station. Certaines ont dû être déplacées et d'autres ont empiété sur des places livraison car les travaux, qui sont effectués en « site contraint », ont révélé des obstacles (réseaux gaz ou autre, racines importantes).

Lecture intergénérationnelle dans les bibliothèques du 16^e : une réunion est prévue avec les intéressés à la mairie, une fois par mois.

Multiplication des salons de massage : accompagné d'un conseiller de quartier, le maire du 16^e a pu constater la prolifération de ces établissements, en particulier dans le sud de l'arrondissement. Le commissaire confirme l'ouverture d'enseignes à l'objet assez douteux, signalant toutefois que, là encore, il est difficile de verbaliser car la prostitution n'est pas un délit et qu'il faut prouver qu'il y a racolage ou proxénétisme. Des contrôles sont en train d'être effectués. A noter aussi qu'il n'existe aucune obligation de diplôme pour ouvrir ce type de magasin.

Extension de Roland-Garros sur les Serres d'Auteuil : Echanges vifs entre Claude Goasguen et certains participants à propos des réunions de concertation et des interprétations qui en sont faites.

Le Maire annonce une promotion en 2012 des Serres d'Auteuil par la mairie du 16^e pour les faire mieux connaître (*sic*). Il dénonce la désinformation que certaines personnes et certains journaux propagent quand ils parlent de « destruction » des Serres. Il rappelle que le Jardin des Poètes, contrairement aux craintes qui s'étaient exprimées, ne sera pas un lieu de passage.

Echanges vifs également à propos des emprises de Roland-Garros sur les stades destinés au sport scolaire et amateur (Hébert, Fond des Princes). Le Maire et l'adjoint au maire chargé du sport indiquent que l'usage actuel du stade Hébert sera possible pour une saison supplémentaire en attendant l'achèvement des installations sur l'Hippodrome d'Auteuil. Un anneau d'athlétisme sera préservé de toute façon sur le stade Hébert. Les travaux sur l'Hippodrome sont retardés pour des questions d'environnement (gazon, éclairage) soulevés par les écologistes.

Pour les comptes rendu détaillés, voir le sur le site : http://x16-mairie16.apps.paris.fr/mairie16/jsp/site/Portal.jsp?page_id=104

DÉMOLITION du GARAGE CITROËN

109 B AVENUE MOZART ET 13 RUE
DE LA SOURCE

Citroën est locataire rue de la Source depuis 1932, date de la construction de l'immeuble. Il vient de



mettre fin à son bail pour se recentrer sur ses autres implantations parisiennes où il est propriétaire.

GTF, le propriétaire, a obtenu un permis de construire pour édifier un nouvel ensemble immobilier, tout en conservant la façade actuelle.

Deux corps de bâtiment abriteront sur sept étages un programme comprenant 50 % de logements sociaux :

- un établissement hospitalier pour personnes âgées de 92 lits, géré par le Groupe ORPEA
- 24 logements sociaux
- 24 logements dédiés à des fonctionnaires des ministères de la défense et des finances avec un engagement de location de 25 ans
- un Monoprix de 1 000 m²
- 94 emplacements de parking
- Un jardin intérieur.

La surface construite totale s'élève à 8 500 m².

DÉMOLITION du GARAGE RENAULT

46-50 RUE DE LA POMPE

Les directives du Plan Local d'Urbanisme obligent pour cette parcelle à la réalisation de 50 % des surfaces en logements sociaux avec un emplacement réservé pour un équipement de petite enfance.

Le programme envisagé comprend :

- 42 logements en accession à la propriété
- 38 logements sociaux
- une crèche de 40 berceaux au rez-de-chaussée du bâtiment destiné aux logements sociaux
- un commerce de 230 m² au rez-de-chaussée du bâtiment destiné aux logements privés.

Le permis de construire a été délivré fin décembre et les travaux sont sur le point de commencer.

La livraison de l'opération est prévue fin 2013 / début 2014.



On constate que les grandes concessions automobiles dans Paris sont chassées par le prix de l'immobilier.

DOSSIERS D'URBANISME DANS LE 16^e

INFORMATIONS DE LA MAIRIE DU 16^e

Maison de Balzac

La mairie de Paris n'ayant pas la volonté de consacrer 1,5 à 2 M € pour réhabiliter les maisons du 43-45 rue Raynouard (1 100 m² de SHON à 1 500 – 2 000 €/m² pour des travaux lourds), a décidé de les vendre. La décision du conseil de Paris est attendue pour février – mars 2012.

Le PLU comprend une servitude pour ce terrain dite « *non altius tollendi* » qui interdit aux constructions sur cette parcelle de dépasser 2,92 m au-dessus du trottoir de la rue Raynouard. En outre, la servitude d'alignement, qui oblige, en cas de démolition des maisons, à bâtir le nouveau bâtiment en retrait par rapport à l'existant, a été supprimée lors de la modification du POS en 2000.

Le cahier des charges de l'appel à candidature parle de réhabilitation de l'existant, non de construction d'immeuble. Enfin, la Maison de Balzac mitoyenne étant classée monument historique depuis 1913, l'Architecte des Bâtiments de France n'autorisera pas la construction d'un immeuble à leur place. Nous devrions donc éviter de nous retrouver avec un immeuble.

La Mairie du 16^e demande de revenir au projet initial d'extension du musée. Cependant, en dehors du fait qu'il n'est pas évident que la mairie de Paris soit prête à faire l'impasse sur le prix de vente (quelques millions d'euros), il faudrait trouver un mécène pour financer les travaux. Cette extension permettrait pourtant d'améliorer la mise en valeur du musée de Balzac, de permettre son accès aux personnes à mobilité réduite par la construction d'un ascenseur dans la maison du 43 - 45, d'y créer des salles de conférences, un espace pédagogique et une librairie qui font défaut à l'heure actuelle.

62 rue Nicolo

Le juge a annulé le permis de construire, en retenant notamment les arguments des riverains sur le manque d'insertion du projet dans les lieux. Paris Habitat va donc devoir étudier un nouveau projet.

Maréchal Fayolle

Une modification du PLU est attendue pour mars 2012.

Elle supprimera les contraintes ayant entraîné l'annulation du permis de construire (remplacement des arbres abattus et règles concernant les saillies en façade).

Quand cela aura été acté, un nouveau permis de construire sera déposé par Paris Habitat pour un nombre de logements peu différent de celui du premier projet.

Rue de Varize

Le nouveau permis de construire comprenant un établissement de 87 chambres pour personnes âgées et 211 logements, dont 64 sociaux, a été accordé à Orpéa, la Cogedim et Paris Habitat.

Apparemment, Cogedim attendrait que les recours éventuels soient purgés avant de commencer les travaux.

Au contraire, Paris Habitat semble vouloir démarrer les travaux au printemps 2012.

Porte d'Auteuil

Les nombreux contentieux en cours de jugement vont repousser de deux à trois ans le début des travaux.

Le projet devrait toujours comprendre quatre bâtiments de R + 9 à R + 10, plus proches du boulevard Suchet que du boulevard de Montmorency afin de préserver l'ancienne voie de la petite ceinture.

A suivre ...

Hippodrome d'Auteuil

Le terrain de football devrait être mis à la disposition des scolaires au début 2012.

Les autres terrains (basket, rugby et hockey) devraient être livrés au début du dernier trimestre 2012.

Rappelons que les associations s'opposent à la bétonisation de ces pelouses.

LES DÉPLACEMENTS DANS LE BOIS DE BOULOGNE

CICA du 9 novembre 2011

TRÈVE DE TERGIVERSATIONS !

Ce thème de réflexions que XVI^e DEMAIN avait contribué à proposer à la réunion préparatoire du CICA du 22 juin s'est transformé en une présentation des services de la voirie de la Ville et des quelques revendications des participants.

Daniel Decant, responsable des services de la voirie du 16^e, rappelle les objectifs de la charte du Bois de Boulogne votée par le Conseil de Paris en 2002 et signée en 2003 par les communes riveraines du Bois.

La réduction de la circulation automobile est un objectif bien connu, admis par tous, et qui suppose des investissements dans les transports en commun relevant du long terme et une implication de la région ou du « Grand Paris ». Il nécessite aussi un aménagement périphérique du Bois qui avait été prévu en compensation des restrictions de circulation interne, mais qui n'a jamais été suivi d'effets.



Quant à la limitation du stationnement dans le Bois, la Ville est directement impliquée, mais n'a guère fait preuve d'une grande volonté pour réduire le stationnement dans le Bois et ses abords. Elle n'a pas non plus limité ou supprimé les concessions de parkings à des entreprises commerciales (FFT pour Roland-Garros, cirques, fête à neu neu, ...) au détriment de la population riveraine.

En conclusion, on ne peut que déplorer l'absence de réunion du conseil consultatif du Bois de Boulogne, composé de la Ville et des associations, et pourtant créé pour « *innover dans les modes de gestion et de gouvernance* ».

Donc, une faillite de la Ville !

Dans ce contexte, les services de la voirie procèdent toutefois à certains aménagements ponctuels.

Ainsi est planifié au premier trimestre 2012, pour réduire la longueur de la traversée des piétons, un rétrécissement de quatre à deux voies de circulation automobile allée de Longchamp. Ce rétrécissement en dehors des croisements à feux ne devrait pas réduire le flux automobile. Ce type d'aménagement serait appliqué ultérieurement allée de la reine Marguerite.

Les revendications des participants au CICA concernent des besoins réels :

- L'accès au Pré Catelan et à La Croix Catelan devenu très difficile après les travaux entre les lacs
- Le besoin d'un stationnement pour les familles et les sportifs au cours du week-end. A cette occasion, il est demandé une remise à plat des mesures de fermeture du plan « *Paris respire* ». Rappelons que la fermeture de l'allée de l'hippodrome, faite à titre expérimental, n'a jamais été suivie d'une évaluation
- la prostitution qui rend les promenades familiales problématiques. A noter que les maires de New York et de Londres ont su régler le problème pour leurs parcs...

Un service de navettes ne résoudrait en rien le besoin des familles embarrassées de poussettes et de vélos d'enfants. En revanche, rendre payant le stationnement dans le Bois réduirait le nombre des voitures ventouse et libérerait des places pour les utilisateurs du Bois. On peut imaginer une période de gratuité du stationnement de deux-trois heures, puis un tarif progressif. A la mairie de Paris d'organiser ce stationnement qui constituerait une recette non négligeable.

En conclusion, nous n'avons toujours pas la vision d'un plan d'aménagement et d'accès au Bois de Boulogne à long terme proposé par la Ville en collaboration avec les communes riveraines, membres du conseil consultatif prévu par la charte du Bois.

On peut regretter que ce CICA n'ait pas émis de vœu à présenter au conseil de Paris.

LA RÉHABILITATION DE LA MAISON DE LA RADIO

Lancé le 8 juin 2009, l'ambitieux projet de réhabilitation de la Maison de la Radio (cf. Lettres d'octobre 2009 et d'octobre 2010) a connu en 2011 une étape très importante avec l'achèvement de la phase 1 des travaux permettant d'inaugurer les nouveaux espaces centraux du bâtiment.

Retour en quelques dates sur le calendrier de cet automne 2011 :

- 14 octobre 2011 : passage de la commission de sécurité, étape clé, garantissant le parfait achèvement de la phase 1 des travaux
- 15 octobre 2011 : démarrage des déménagements
- 18 octobre 2011 : ouverture du restaurant d'entreprise
- 31 octobre 2011 : fermeture du hall A, 1^{er} étage. Ouverture des salles de réunion de l'agora
- 1^{er} novembre 2011 : mise en service du parking
- 2 novembre 2011 : ouverture de la cafétéria
- 3 novembre 2011 : fermeture du hall A, rez-de-chaussée.

Dès le mois d'octobre 2011, les premiers employés se sont installés dans la tour, la radiale, et la petite couronne. Radio France dispose enfin de l'agora, lieu central de convivialité et d'échange avec cafétéria, salles de réunion, et un studio de production vitré. Cette agora sera prolongée par une nef, liaison radiale entre la porte A et la porte D, structurant tous les flux de circulation principaux à l'intérieur du bâtiment.



Dans les étages, les espaces seront dédiés à l'ensemble des directions transversales, prestataires de services des chaînes, et de la direction de la Musique. Au troisième étage, le restaurant d'entreprise vient d'ouvrir.

La direction financière, la direction du personnel de production, la direction de la Documentation, la direction des Techniques et Technologies nouvelles ainsi que la direction de la Logistique et de l'Immobilier investiront les étages de la tour, de la radiale et de la petite couronne. Est également prévue au cinquième étage l'installation des moyens de production radiophoniques mutualisés pour toutes les chaînes de Radio France, reliés à la

grande couronne par des passerelles qui seront installées dans une phase ultérieure.

Pour l'heure, le chantier fait une pause. Seuls continueront les travaux de réhabilitation du studio 104 et le curage avant démolition intégrale des studios 102 et 103, préalable indispensable à la construction du futur auditorium.

La prochaine étape consiste désormais à déménager sur quatre mois plus de 1 300 personnes dans des locaux réhabilités, afin d'engager la suite du projet et d'entamer pour l'année 2012 la phase 1 bis (auditorium) et la phase 2 (la grande couronne) de l'établissement. (<http://www.radiofrance.fr/les-blogs/116-avenue/>)

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Photos : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris